



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 30 décembre 2021

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 16 décembre 2021, réf N° **3/2021/0209/119**, la société

SA LUXCONTROL

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un chantier d'excavation autre que la roche et excavations dépassant 300m³ de terres polluées à Belvaux, **BOULEVARD DES LUMIERES**, numéros cadastraux **1415/8360, 1415/8362 et 1415/8853**.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla** de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **30 décembre 2021 au 08 février 2022 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz